

CHARTRE DES PERRUQUIERS

C'est quoi ?

Pour vous guider dans cet achat, les professionnels de la vente des prothèses capillaires ont une charte :

Votre professionnel de la coiffure s'engage à :

Conditions d'accueil :

1. Accueillir de façon attentive et respectueuse toute personne désireuse d'information sur les perruques (ou « prothèses capillaires »).
2. Recevoir les clients sur rendez-vous, s'ils le souhaitent.
3. Prévoir une durée suffisante (de l'ordre d'une heure) par rendez-vous.
4. Recevoir le client dans un espace garantissant la discrétion et la confidentialité.
5. Permettre au client d'être accompagné par la personne de son choix, durant toute la durée du rendez-vous.

Présentation de la gamme et essai :

6. Présenter au client la diversité de la gamme des produits disponibles (de façon immédiate ou dans un délai de quelques jours).
7. Informer le client sur la totalité de l'échelle des prix existants.
8. Indiquer le prix des modèles sur les catalogues et prospectus publicitaires.
9. Proposer au client d'essayer différents modèles, pour qu'il puisse faire son propre choix.
10. Apprendre au client à mettre en place sa perruque.
11. Donner au client des conseils d'entretien pour la perruque.
12. Vendre une perruque adaptée aux mensurations du client.
13. Communiquer au client les références précises du (ou des) modèle (s) sélectionné (s) par ses soins, afin qu'il puisse revenir l'acheter dès qu'il en ressentira la nécessité.

Conditions d'achat :

14. Disposer d'un numéro d'identification attribué par l'assurance maladie, ou être conventionné, et établir la facture d'achat sur une feuille de soins, si le client présente une ordonnance médicale pour l'achat d'une prothèse capillaire, afin qu'il puisse bénéficier du remboursement de la Sécurité Sociale et d'une éventuelle assurance complémentaire.
15. Pratiquer le tiers payant légal avec les clients affiliés à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et à l'Aide Médicale d'Etat (AME).
16. Apporter une aide administrative, concernant les documents à fournir à l'Assurance maladie et à une éventuelle assurance complémentaire, pour la prise en charge financière de la perruque.

Service après-vente :

17. Assurer gracieusement la pose de la perruque (y compris coiffage et coupe si nécessaire), notamment si elle a été achetée avant la chute partielle ou totale des cheveux.
18. Conseiller le client, après l'achat de la perruque, s'il ne parvient pas à la mettre en place ou à l'entretenir convenablement.
19. Offrir au client la possibilité de rapporter la perruque - si elle n'a pas été portée - no modifiée - sous huit jours après l'achat, dans son emballage d'origine, accompagnée de la facture. Le client aura alors la possibilité de l'échanger contre une seconde perruque ou bien de bénéficier d'un avoir dans le magasin.

Ces engagements sont également valables en cas de vente à domicile ou à l'hôpital.
Ils sont renouvelés tous les ans.
Adhérent à la charte
Institut National du cancer.



**PROTHESE
CAPILLAIRE**

Quelques adresses utiles de professionnels ayant signé la charte « des droits du client et du vendeur de perruques » en Limousin et environs



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous allez ou avez débuté un traitement par chimiothérapie, entraînant une chute des cheveux appelée aussi Alopécie.

Quand acheter la prothèse capillaire ?

Dès le début du traitement, nous vous conseillons de choisir une prothèse capillaire, si vous en ressentez la nécessité, avant la chute des cheveux.

Pourquoi dès le début du traitement ?

Le choix de la coupe, de la couleur n'en sera que plus facile surtout si vous voulez rester le plus proche de votre coiffure actuelle.

Le fait d'avoir votre prothèse capillaire à proximité limitera aussi votre angoisse lors de la chute de vos cheveux.

Comment procéder pour l'achat d'une prothèse capillaire ?

Lors de votre premier traitement, une ordonnance médicale et un certificat vous seront remis et vous serez informé et conseillé par l'équipe soignant, l'assistante sociale ainsi que l'esthéticienne du service d'Hématologie.

Des questions ? Des angoisses ?

N'hésitez pas !

L'équipe est là pour répondre à vos questions et vous accompagner, ainsi que le guide de la ligue nationale contre le cancer.

Département : HAUTE-VIENNE

- **Elite Santé Centre Capillaire EOS**
Mme Bourgoin Muriel
20 Place de la République 87000 Limoges Tél : 05 55 77 16 74
- **Centre Norgil**
Mme Delage Annabelle
3 rue Jean-Jaurès 87000 Limoges Tél : 05 55 33 68 63
- **Galateau Total Look**
Mr Galateau Alain
1 place Denis Dussoubs 87000 Limoge Tél : 05 55 77 42 25
- **Alliance coiffure / Hair Style**
Mr Brule Alain
11 Bld Louis Blanc 87000 Limoges Tél : 05 55 79 51 26

Département : CORREZE

- **Centre capillaire Norgil**
Mme Pagnon Josette
Espace Migot
Avenue Jean-Charles Rivet 19100 Brive Tél : 05 55 87 69 20
- **Institut Any D'avray**
Mme Vezine Marie-Laurence
38 Ter Avenue G. Pompidou 19100 Brive Tél : 05 55 24 05 50
Couleurcafe19@orange.fr
- **K. B Coiffure**
Mr Kraan Bernard
2, place Lakanal 19260 Treignac Tél : 05 55 98 15 90

Département : CREUSE

Aucun perruquier jusqu'à présent, n'a signé la charte des perruquiers

Département : CANTAL

- **Féminin Masculin Coiffure**
Mme Fel Martine
41 Ave des pupilles 15000 Aurillac Tél : 04 71 48 43 01

Département : CHARENTE

- **Centre Capillaire et Bien être**
Mme Leroy Françoise
463 Route de Bordeaux 16000 Angoulême Tél : 05 45 67 41 68
soc.nuances@neuf.fr
www.norgil.com
- **Carin's Coiffure**
Mme Mathiot Karine
9 place du CDT Raynal 16000 Angoulême Tél : 05 45 95 82 83
karinemathiot@gmail.com
- **Espace NJ**
Mr Louchart Cyril
Parc CIA le Fief du Roy 16100 Chateaubernard
Tél : 05 45 32 57 93
- **Coiffure LCL**
Mme Liègre Christiane
154, avenue de la république 16340 L'Isle d'Espagnac
Tél : 05 45 68 03 78

Département : DORDOGNE

- **Institut Capillys-Any D'Avray**
M Tourenne Claude
7 rue André Saigne 24000 Périgueux Tél : 05 53 53 60 23
- **Hair Punch**
Mme FAURIE Patricia
4 rue Limogeanne 24000 Périgueux Tél : 05 53 07 65 92
www.hairpunch.fr

Département : INDRE

- **Sarl Le Coiffeur**
Mr Moulin Jean-Luc
101 rue Grande 36000 Châteauroux Tél : 02 54 07 01 02
- **Espace 101**
Mme Villate Nadia
101 rue Nationale 36400 La Chatre Tél : 02 54 48 00 81
- **Nonnet**
Mr Nonnet Yves
131 rue Nationale 36400 La Chatre Tél : 02 54 48 00 81

Département : VIENNE

- **L'instant Beauté**
Mme Poupard Carine
Centre commercial de la Gibauderie 86000 Poitiers
Tél : 05 49 46 26 00
- **Préférence coiffure**
Mme Legendre Séverine
18 r route de Poitiers 86440 Migné Auxances
Tél : 05 49 51 70 47
- **Melens'coiffure**
Mr Delage Jean-François
40 Bd de Strasbourg 86500 Montmorillon Tél : 05 49 91 04 87

Département : LOT

- **Colette Andrieu / Capillitologue**
Mme Andrieu Colette
68 Bd Gambetta 46000 Cahors Tél : 05 65 35 51 30

Vous pouvez retrouver la liste complète des différents adhérents de la charte sur le site de l'Institut National du Cancer : www.e-cancer.fr Il regroupe les adhérents sur la France entière et Dom Tom et est mis régulièrement à jour.

Pour en savoir plus, une brochure dénommée : « *Traitements du cancer et chute des cheveux* » est à votre disposition, auprès de l'équipe soignante.